

BUDGET PRIMITIF 2010

Le budget représente le principal « acte politique » d'une équipe. Il est donc naturel de lui consacrer un feuillet du journal municipal. Rappelons que nous entamons la deuxième année pleine de mise en œuvre de nos projets. Ils seront réalisés progressivement et lissés sur la durée de notre mandat, voire bien au-delà.

Chacun est conscient que ce budget est construit dans un contexte particulier : celui d'une crise économique, auquel s'ajoutent non seulement un désengagement de l'Etat qui réduit ses concours aux collectivités mais également une baisse voire une suppression de certaines subventions de la Région et du Département.

Nous devons poursuivre notre politique de maîtrise des coûts

par une gestion encore plus rigoureuse des charges de fonctionnement, dont celles relatives au personnel qui constituent la principale dépense et qu'il s'agit de contenir.

La section de fonctionnement, du Budget Primitif 2009, tant en recettes qu'en dépenses, avait été adoptée à hauteur de **2 806 753 €**. Pour 2010, elle l'est à hauteur de **2 705 236 €** (- 4 %).

Nous n'avons pu que déplorer la baisse de certaines recettes de fonctionnement

Particulièrement au niveau des dotations et participations (versées par l'Etat) alors qu'elles constituent plus d'un tiers de nos recettes !

Dotations prévues au BP 2009 **1 007 691 €**, perçues **979 725.57 €** prévues en 2010 **945 615 €** (- 6 %)

Tous ces faits ont des incidences inévitables

Le produit des impôts communaux attendu en 2009 (principale ressource représentant 50 % des recettes) s'élevait à **1 229 230 €**. Pour 2010, il est estimé à **1 288 649 €** suite à une légère augmentation décidée cette année.

Pourquoi ce choix, après 14 années sans augmentation des taux locaux d'imposition ?

Plusieurs réflexions ont mené à cette décision. Sans augmentation, le budget s'équilibrerait mais dégagerait une marge insuffisante pour couvrir les intérêts des emprunts à engager cette année. Or, malgré la réserve existante, il est indispensable de continuer à dégager un excédent si l'on veut pouvoir poursuivre les engagements que nous avons pris.

IMPOTS	2009	2010
Taxe d'habitation	10.11 %	10.51 %
Foncier bâti	18.78 %	18.78 %

L'augmentation des taux ne concerne que taxes

Foncier non bâti	39.57 %	40.74 %
Taxe professionnelle	9.38 %	9.53 %

trois

Vos élus n'ont pas souhaité modifier le con-

cernant le foncier bâti qui, lui, ne bénéficie d'aucun abattement. Ce qui n'est pas le cas pour la taxe d'habitation.

Ainsi, cette décision s'avère moins pénalisante pour les revenus les plus modestes.

taux

Appliquée à la moyenne de la population, cette augmentation est évaluée à 16 € par foyer pour l'année y compris la réévaluation systématique des bases par les services de l'Etat qui représente, à elle seule, 6 €.

Des investissements choisis par priorités pour la 2^{ème} année consécutive

Certaines opérations ont été maintenues et d'autres reportées dans le temps. En complément, des propositions émanant de la Commission des Travaux ont été intégrées.

Il s'agissait, en priorité, de veiller à conserver le même taux d'endettement (faible puisque la dette équivaut à 51 € par habitant à Château-Landon contre 125 € pour les Communes de même strate) et d'utiliser raisonnablement l'excédent des années passées destiné à accompagner des aménagements conséquents. Pour autant, même faiblement endettée, la Commune est touchée par la baisse de revenu de son épargne.

En 2010, la Commune aura la capacité de réaliser des investissements à hauteur de 1 946 109 €.

Ces investissements sont indispensables, dans un premier temps, en termes :

- **de continuité** : travaux en cours rue de la ville forte,
- **de réaménagement** : place de Verdun après deux ans d'études,
- **d'équipements techniques** (remplacement d'équipements ou de matériels vétustes), **de travaux de protection** contre l'incendie (poursuite des installations de réserves d'eau, extension de réseaux), **de sécurisation routière** (sur la rue de Nisceville, ...), **de sauvegarde de notre patrimoine** (ancienne prison, ...)

Sans omettre les études en cours (PLU, contrat départemental CONT.A.C.T. et Régional, ...), **l'éclairage public** pour remises en conformité, réalisation d'économies d'énergie, sécurisation de sites peu éclairés tout en répondant à une attention environnementale.

Pour mener à bien ces projets et préserver une qualité de vie appréciée, un effort raisonné est certes demandé à la population. Mais il convient de respecter les actions entreprises car tout acte de vandalisme et d'incivisme a un coût.

Château-Landon est notre patrimoine commun. Tous les engagements financiers sont une condition pour garder une ville où il fait bon vivre, travailler, élever ses enfants et les voir s'épanouir.

Aujourd'hui, une nouvelle structure intercommunale vient de voir le jour.

Il s'agit de la Communautés de Communes Gâtinais – Val de Loing.

Son impact financier sur les habitants sera très limité (environ 8 € par habitant) mais suffisant pour aborder les premières compétences (développement économique, transport à la demande, jeunesse,...). Les élus de la Communauté de Communes Gâtinais – Val de Loing, représentant les 20 Communes adhérentes, n'ont pas la folie des grandeurs. **Soyez assurés de leur vigilance et de leur bon sens (il n'est pas question de reproduire ce qui se fait déjà dans nos Communes mais bel et bien d'apporter des services que, seuls, nous ne pouvons mettre en place) .**